



Pension alimentaire averser ama fille

Par **dany11**, le **06/01/2015** à **15:37**

bonjour.versant une pension alimentaire a ma fille marion qui suit des etudes pour le barreau(future avocate)j ai appris que ma fille a effectue des stages au luxembourg dans un grand cabinet d avocats.ce stage renumere.1400euros par mois c est a dire plus que ma retraite.stage deja d une duree de4mois pour l annee2014.sius je en droit de ne pas verser les 208euros mensuels prevu du fait des 1400euros mensuels pour ma fi.ile marion .merçi pour la reponse.

Par **Jibi7**, le **06/01/2015** à **16:28**

Quelle imprudence ![smile17]

Puis je me permettre de vous appeler à ces numeros afin que pendant que votre fille n'en a pas besoin vous puissiez me virer sa pension ??[smile25]

ps une lettre recommandé la prévenant à l'avance de préférence que vous allez suspendre tout ou partie de la pension pour une période equivalente a celle de son stage en la priant de vous adresser copie de son contrat devrait inciter cette jeune dame a respecter ...le droit !